

DROITS ET EXPRESSION DE L'USAGER (ENFANT ET PARENTS)

Le service reste attentif à toute proposition formulée par les enfants et les familles concernant l'accompagnement proposé.

Afin de recueillir l'avis de chacun, il met en place deux outils :

- **1 questionnaire** de satisfaction envoyé annuellement,
- **1 formulaire** pouvant recueillir vos réclamations disponible au secrétariat d'accueil ou sur notre site internet,
- **1 boîte à idée** disponible à l'entrée du service..

Aussi, **nous vous invitons à nous faire part de votre expérience** pour nous permettre d'améliorer notre accompagnement.


Par ailleurs, d'après l'Article L 311-5 du Code de l'action Sociale et des Familles, il vous est également possible de déposer un recours pour faire valoir vos droits auprès des personnes qualifiées :

« Toute personne prise en charge par un établissement ou un service social ou médico-social ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le représentant de l'état dans le département, le directeur général de l'agence régionale de santé et le président du conseil général ».

Par arrêté conjoint en date du 26 sept. 2022 le directeur général de l'ARS, le président du Conseil Général et le préfet ont fixé la liste des personnes qualifiées au titre de l'article R311-5 du code de l'action Sociale et des Familles :

Mme Marie-Thérèse PUTZ
Mme Danièle VISY
M Daniel FLAGEUL
Mme Josiane ERHARD
Mme Brigitte ZERRES

Contact : Nom et prénom de la personne qualifiée
Dispositif « personnes qualifiées »
28/30 Avenue André Malraux
57046 METZ CEDEX 1
Téléphone : 03.87.56.30.30



LIVRET D'ACCUEIL

Service Éducatif à
Domicile Intensif (SEDI)



QU'EST-CE QUE LE SEDI ?

Le **Service Éducatif à Domicile Intensif (SEDI)** met en œuvre une **mesure de protection de votre enfant, au sein de sa famille** à votre demande (AEDI) ou à la demande du Juge des Enfants (AEMOI).

LE PUBLIC ACCUEILLI

Le SEDI accompagne **33 enfants**, âgés de 0 à 18 ans ou de 18 à 21 ans avec un **Contrat Jeune Majeur (CJM)**.

Le service vous soutient lorsque vous traversez des difficultés éducatives et sociales avec votre enfant.

LES MISSIONS DU SEDI

Observer et évaluer
vos compétences parentales et les dangers/risques de dangers

Favoriser le bon développement de votre enfant

Collaborer et impliquer
en vous associant pleinement dans la conduite du projet de votre enfant. Votre mobilisation est indispensable pour garantir à minima la réussite de la mesure.

Protéger
votre enfant en intervenant à votre domicile de manière intensive sur ce qui fait danger. En cas de nécessité, permettre à l'enfant de bénéficier d'une mise à l'abri (famille élargie, famille d'accueil ou MECS)

Mesure judiciaire – Juge des Enfants (AEMOI)

OU

Mesure administrative (AEDI)

Admission au SEDI

Réunion de synthèse initiale avec votre participation : évaluation des besoins de votre enfant / construction du PPE

Construction du PPA dans le 2^e mois

Réunion de synthèse intermédiaire avec votre participation : évaluation des besoins de votre enfant / mise à jour du PPA

Réunion de synthèse de fin de mesure avec votre participation : évaluation des objectifs / préconisations

Renouvellement ou non de l'AEMOI ou AEDI

L'ÉQUIPE DU SEDI

L'**équipe du SEDI** participe avec vous au **Projet Pour l'Enfant (PPE)** et au **Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)** de votre enfant. Chaque membre de l'équipe joue un rôle complémentaire pour répondre à ses besoins.

SECRETAIRE D'ACCUEIL :



Vous accueille dans nos locaux

Répond à vos appels

Recueille vos demandes

ÉDUCATEUR RÉFÉRENT :



Assure l'accompagnement de votre famille en lien avec les objectifs de travail

Vous soutient dans la prise en charge de votre enfant à votre domicile

Est l'interlocuteur privilégié des différents partenaires

PSYCHOLOGUE :



Offre un espace de parole à vous et/ou à votre enfant

Apporte son expertise pour répondre aux besoins familiaux

Se tient à votre disposition pour tout échange au sujet de votre enfant

ASSISTANT FAMILIAL :



Participe aux ateliers du SEDI

Peut accueillir votre enfant chez elle/lui en cas de besoin

Veille au bien-être, au développement et à l'équilibre de votre enfant tout en respectant son histoire

CHEF DE SERVICE :



Est garant du PPE, du PPA et du cadre dans lequel se déroule la mesure

Est un recours en cas de difficulté